

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Onze Octobre  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

### Délibération

N° 2022/52

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception  
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE  
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY  
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents  
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15  
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de  
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FARDA BOURG- CENTRE POUR LA REQUALIFICATION DU BOURG-CENTRE

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée le  
projet de requalification du bourg-centre.

Le montant des travaux pour la place Jean-Jaurès est estimé à 1 176 613 € HT.

Elle propose en conséquence de solliciter une subvention auprès du Département  
du Pas-de-Calais de 200 000€, montant maximum du FARDA Bourg-Centre.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à 20 voix  
POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MAGNIER Juliette, M. MONBAILLY  
Vincent, Mme SCHLEICH Ingrid, Mme LEROY Martine, M. DUBIEZ Francis,  
M. GUILBERT Richard) cette proposition et autorisent Madame le Maire à  
effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du  
Département du Pas-de-Calais.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 18/10/2022  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 18 OCT. 2022  
et publication ou notification  
du 18 OCT. 2022

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20221017-202252-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022